Angles d'Attac

association pour une taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne

Bulletin d'information mensuel d'Attac Suisse, Rue des Savoises 15, 1205 Genève - www.suisse.attac.org

Numéro 64 - octobre 2009

Mobilisation anti-OMC - Stop aux fauteurs de crises !

Si la crise actuelle du capitalisme a mis sur la défensive les partisans de la dérégulation financière, l'OMC tente, elle, toujours de boucler le cycle de Doha et de renforcer des politiques néolibérales pourtant désavouées. Précisément dix ans après l'échec retentissant de la conférence ministérielle de Seattle en novembre 1999, l'OMC est toujours à l'oeuvre et se réunira à Genève fin novembre. Une coalition d'organisations s'est formée et mobilisera massivement pour une grande manifestation internationale le 28 novembre à Genève et à des actions durant la semaine du sommet.

Faire échouer le cycle de Doha

Les organisations surveillant les négociations à l'OMC estiment que jusqu'ici, plus de 80% des éléments sur la table des négociations ont été acceptés. Sans aucun débat démocratique, à l'abri des regards dans les fameuses «green rooms», les Etats membres démantèlent des pans entiers des dernières entraves à la libéralisation totale du marché des services (éducation, eau, services financiers, etc.) et de l'agriculture. Si ce cycle de négociations est conclu, il débouchera sur une exacerbation de la mise en concurrence et accentuera la pression sur les emplois, les conditions de travail et l'environnement. Mais surtout, il rendra impossible toute politique publique de maintien des standards sociaux, de santé et environnementaux, ceci au grand profit des multinationales. Malgré le fait que l'agenda de l'OMC est très serré en raison des derniers obstacles à éliminer, l'ambition affichée est de parvenir à un accord sur un objectif de réduction des taxes douanières en février 2010 pour conclure le cycle d'ici à décembre 2010.

De l'urgence sociale...

Les politiques de l'OMC ont largement favorisé l'émergence de la crise actuelle, en menant des

>>>

>>>SOMMAIRE>>>



Seattle, Cancun, Hongkong, Genève:
la lutte contre le cycle de Doha de l'OMC se poursuivra à Genève le 28 novembre 2009

JAB 2500 BIENNE 4
Retours à attac, rue de l'Orphelinat 15, 2800 Delémont

>>>AGENDA>>>

>Valais>

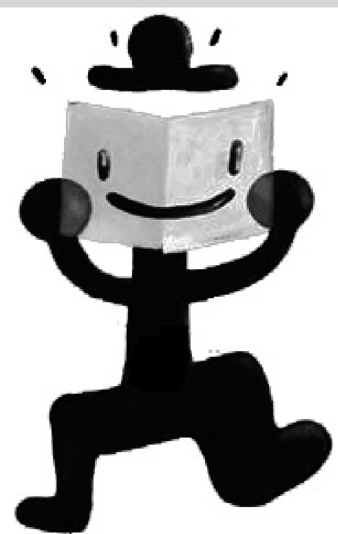
1er octobre 2009, à 19h30

En collaboration avec les Verts du district de Conthey, attac valais organise une soirée-conférences sur l'économie de fonctionnalité et de proximité le 1er octobre 2009, à 19h30, à la salle polyvalente de Chamoson.
Le programme est le suivant :
• GIAP (Groupement des Intérêts pour la défense de l'Agriculture et du Paysage), par son président Fernand Mariéthoz, de Nendaz, qui nous parlera de la mise en place d'un service de broyeur de branches pour les arboriculteurs ;
• Mobility, par son collaborateur Blaise Bourban, service de partage de voitures ; easyswap, par son directeur Jonathan Rochat, plateforme d'échange de biens et de services ;
• Le panier du bisse, par son créateur Lionel Favre, maraîcher à Riddes, nous présentera l'agriculture contractuelle ;
Dominique Kuster nous fera découvrir les initiatives de transition, ou comment sortir de la dépendance au pétrole.
Les conférences seront suivies d'une table ronde animée par un membre d'APRES-Vd (Association pour la PRomotion de l'Economie Sociale et solidaire).
Entrée libre, chapeau à la sortie. Petite restauration à la vente.

>Vaud>

Mercredi, 21 octobre, 20h

Rencontre mensuelle:,Centre Pôle Sud, Av. J-J Mercier 3, Lausanne-Flon, Salle vidéo au 1er étage.Thème: Discussion/ présentation sur « Copenhague et le sommet de l'ONU sur le climat. Un sommet pour rien? ». Et préparation des mobilisations anti-OMC du 28 novembre 2009 à Genève.



>>>

politiques de dérégulation financière, et ainsi aggravé les conséquences sociales en démantelant tout filet social tel que des assurances sociales de qualité ou des services publics développés. Les coûts sociaux sont reportés sur les plus faibles mais le slogan des manifestations de ces derniers mois : **« Nous ne payerons pas votre crise ! »** montre notre détermination à dissocier les fauteurs de crises des victimes de cette dernière. L'OMC affirme pourtant haut et fort que seul le marché et une « nouvelle compétitivité » permettront de sortir de la crise actuelle. Leur vision de la crise est la seule crise du profit, mais à quel prix ?

... à l'urgence climatique

La date de cette ministérielle fin novembre 2009 ne doit rien au hasard du calendrier. En effet, deux semaines après cette ministérielle de grande importance pour les négociations, se tiendra le sommet de l'ONU sur le climat à Copenhague. Le panel d'experts de l'ONU estime qu'il faudra d'ici à une vingtaine d'années réduire drastiquement les émissions de CO2, d'au moins 40%, faute de quoi la situation sera irrécupérable. Avec une population de plus en plus sensibilisée à la gravité de l'état de la planète, mise à mal par la logique d'un modèle de développement insoutenable, et face aux nouvelles velléités de régulation et « d'entrave aux commerces », l'OMC se devait de réaffirmer le dogme selon lequel le marché peut aussi résoudre la crise climatique. Pourtant, « les solutions de marché » et notamment le marché « des droits » d'émissions de carbone sont un échec cinglant. Ainsi mené, le « nouveau capitalisme vert » poursuivra la même logique insoutenable de développement, au seul profit du capital financier. Il faut au contraire développer des politiques publiques coordonnées et contraignantes pour lutter contre une crise écologique qui exacerbe encore plus les inégalités au niveau mondial, étant donné que ce sont les pauvres qui sont déjà, et en premier lieu, touchés. Face à cette urgence, les mouvements sociaux se trouvent ici devant une conjonction inédite des luttes sociales et écologiques. C'est pourquoi ils mobilisent massivement à l'occasion de ce sommet de Copenhague. Pour le mouvement altermondialiste et Attac, c'est aussi l'occasion de débattre des liens étroits entre l'enjeu socio-économique et écologique. (voir le retour sur l'Université d'attac suisse dans ces pages)

Mobilisons-nous !

Face à cette urgence sociale et écologique, attac suisse et une coalition d'organisations, de mouvements sociaux et de syndicats appellent à une grande manifestation internationale le 28 novembre, une journée de débats le lendemain 29 novembre et à une semaine d'action contre l'OMC à Genève. Parlez-en autour de vous, mobilisons-nous pour faire échouer définitivement l'OMC. Un site web a d'ores et déjà été créé pour plus d'informations, de textes de fond et se tenir informé des préparatifs : www.anti-omc2009.org

Alexandre de Charrière



>>> Retour sur notre université d'été>>>

Sous le titre «Nos réponses à votre crise», la sixième Université d'été d'attac suisse a eu lieu à Berne les 5 et 6 septembre 2009. Avec un vaste programme, des débats de fond politiques, comme des discussions sur les possibles champs d'action pour notre mouvement ont été menés.

Après avoir traité les multiples crises que le capitalisme traverse actuellement lors de l'Université d'été de 2008, nous avons poursuivi cette année la réflexion en discutant des réponses à ces crises. Les questions centrales ont été le chômage, les licenciement et les résistances articulées. L'analyse critique de la situation actuelle par rapport à ces problématiques est indispensable pour construire nos réponses.

Peter Streckeisen de l'Université de Bâle a dévoilé comment les statistiques officielles cachent la réalité sur le chômage : en excluant les demandeurs d'emploi, les fins de droits et les sous-employé-e-s des calculs du taux de chômage, le chiffre officiel est drastiquement sous-estimé. En réalité, pour 2010, on peut s'attendre à un taux de chômage de 9 à 10%.

Mag Wompel du réseau des syndicats de base Labournet a renoué avec la réalité suisse pour démasquer les stratégies politiques contre le chômage en Allemagne. Avec l'introduction des lois Hartz-IV au début des années 2000, la pression sur les chômeurs a augmenté, afin de les forcer à accepter toute sorte de travail. Ceci reporte également la pression sur les salarié-e-s employé-e-s à travers la baisse des salaires, l'assouplissement de la protection contre les licenciements, etc.

Les expériences suisses étaient également au centre de notre attention. Angelica Lepori du collectif *Officine Donne* nous a expliqué le rôle important, voire décisif du collectif des femmes des salariés des Officine de Bellinzona pendant et après la grève de 33 jours (mars-avril 2008) contre les licenciements collectifs. Ce sont les femmes qui ont continué à faire tourner la vie quotidienne des familles (soins des enfants, etc.), mais elles ont également assuré le soutien indispensable aux hommes impliqués dans la grève.



Dans un workshop avec des représentant-e-s du nouveau parti anticapitaliste de France, de l'Aktion kritisch-unabhängiger Studierender de Bâle, d'Uni von unten de Zurich et d'Unia jeunesse, la précarisation de la jeunesse dans tous ses aspects a été discutée : toujours moins de places d'apprentissage, économisation de l'éducation et dévalorisation des diplômes. Cet atelier a constitué un premier moment pour tisser des liens et discuter des possibles campagnes communes.

Le mouvement altermondialiste et l'écologie

Un débat intense et important a été mené autour des interventions d'Aurélie Trouvé (co-présidente d'attac France), Rudi Berlie (syndicat Uniterre) et Winfried Wolf (rédacteur de la revue Lunapark21) sur le défit du mouvement altermondialiste face à la question écologique. La question centrale était : Comment est-ce que notre mouvement peut traiter la question écologique et amener une nouvelle perspective par rapport aux partis se disant écologiques ? C'est seulement en liant la question écologique au sens large avec la question sociale que des points de départ pour la formulation d'un projet politique alternatif sont possibles. Si, en France, attac a pu s'approprier cette question, la discussion en Suisse en est encore à ses débuts.

Maurizio Coppola

Changements au secrétariat d'Attac suisse

Le secrétariat collectif d'attac suisse est constitué d'une dizaine de personnes de différentes sections, certaines sont engagées sur des thèmes particuliers, toutes sauront répondre à vos questions sur attac.

Parmi cette équipe de de militant-e-s se trouve une équipe permanente : **Florence Proton** est la porte-parole d'attac suisse, (co-secrétaire sortante) elle coordonne régulièrement la parution de l'Angles d'ATTAC, elle s'engage en également sur la question de l'OMC et du WEF. florence.proton at attac.org **Maurizio Coppola** est co-secrétaire. Il s'engage particulièrement sur la campagne de l'Autre Davos, nos activités sur la questions des assurances sociales et des résistances et alternatives à la crise du capitalisme. Il participe à la rédaction de l'Angle d'ATTAC et ATTACTUELL, nos bulletins d'information. suisse at attac.org

Alexandre de Charrière est le nouveau co-secrétaire. Il s'engage sur la question de l'OMC, participe aux réunions internationales en lien avec les autres ATTAC's et l'organisation et suivi de la coordination nationale d'Attac-Suisse. Il s'occupe de revoir et développer les moyens de communication électroniques suisse at attac.org ou alexandre at attac.org

Rémy Gyger est notre caissier et comptable. Il s'occupe de tout ce qui est de la gestion des listes d'adresses de membres et pour l'Angles d'Attac, payement des cotisations et rappels, facturation, financement des campagnes. Bref, tout ce qui permet de maintenir et développer nos activités. Politiquement, il s'engage aussi activement dans la campagne fiscalité.

Vous pouvez aussi nous contacter par téléphone au 022 800 10 40 ou par poste : attac suisse, Rue des Savoises 15, 1205 Genève ou suisse@attac.org

> Loi sur le CO_2 >

Le Conseil fédéral a publié fin août un projet de révision de la loi sur le CO2. Avec un objectif de réduction de 10% des émissions de CO2 en Suisse, ce projet est largement en-dessous des besoins. Vous trouverez ci-après la réaction de la communauté des oeuvres d'entraide Alliance Sud à ce projet.

Le Conseil fédéral freine les négociations sur le climat

Sur la scène internationale, la Suisse aime se profiler comme une pionnière de la politique climatique. A l'intérieur, elle s'aligne plutôt sur le plus petit dénominateur commun des groupements d'intérêts économiques. Il en résulte une révision de la loi sur le CO2 timorée et inadéquate.

Le Conseil fédéral veut réduire les émissions de CO2 de 20% jusqu'en 2020, dont seulement la moitié en Suisse. Il entend réaliser l'autre moitié à travers l'achat de certificats d'émission à l'étranger. De fait, les émissions globales devraient commencer à baisser dans les dix prochaines années, si l'on veut maintenir le réchauffement climatique en-dessous de 2 degrés Celsius par rapport au niveau pré-industriel. Cela signifie que les pays industrialisés diminuent leurs émissions domestiques de 40% jusqu'en 2020, et pas seulement de 10% comme la Suisse. Les experts du Conseil de tous les gouvernements (y compris la Suisse) pour le climat l'affirment clairement : si l'on n'atteint pas cet objectif, les changements climatiques seront catastrophiques.

Le projet suisse de loi sur le CO2 ne fait pas avancer les négociations internationales en cours pour un nouvel accord sur le climat. D'abord, il n'est pas généralisable. Si tous les pays industrialisés emboîtaient le pas à la Suisse, il s'ensuivrait un réchauffement global de plus de 3 degrés. Le seuil critique de 2 degrés serait ainsi dépassé. Ensuite, il est inadéquat, car il ne permettra pas d'intégrer les grands pays émergents dans le nouvel accord. Ceux-ci exigent des pays industrialisés un fort engagement de réduction, avant de s'engager eux-mêmes.

Finalement, le projet du Conseil fédéral fait l'impasse sur des questions financières délicates. Les pays en développement souffrent le plus du réchauffement climatique, alors qu'ils y ont contribué le moins. Il en découle, au plan international, deux exigences financières incontestables. D'abord, les pays industrialisés doivent soutenir financièrement les pays les plus pauvres dans leurs efforts d'adaptation au réchauffement climatique. Ensuite, ils doivent aider les pays en développement à sortir des énergies fossiles par des transferts de technologie et d'autres mesures coûteuses. Le Conseil fédéral devrait aborder ces questions dans la loi sur le CO2 plutôt que de les esquiver. (...)

Extrait du communiqué de presse du 26.8.2009 d'Alliance Sud
http://www.alliancesud.ch/fr/politique/climat/co2-projet

>>> Urgence climatique,

En décembre se tiendra le sommet sur le changement climatique à Copenhague. Nous reprenons ci-dessous un appel lancé par différentes associations françaises, dont Attac.

Nous sommes à la croisée des chemins. Issu de l'activité humaine, dans le cadre d'un modèle de production agricole et industriel que les sociétés industrialisées ont mis en place et qui se répand sur l'ensemble de la planète, le réchauffement climatique met en danger les moyens d'existence et les vies de milliards d'êtres humains, et menace d'extinction des millions d'espèces. D'ores et déjà, des populations entières sont affectées, en particulier les femmes, les peuples indigènes, les paysanne-s et, de façon générale, les plus défavorisés.

Face à cette crise écologique et sociale, mouvements sociaux, organisations écologistes, politiques et scientifiques du monde entier appellent à une action urgente et radicale.

Du 7 au 12 décembre prochains, la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique se tiendra à Copenhague. Elle doit déterminer les objectifs et les solutions à mettre en œuvre à l'échelle internationale pour prolonger le protocole de Kyoto, qui prend fin en 2012.

Selon les climatologues, il faudrait que les pays industrialisés, premiers responsables de l'émission des gaz à effet de serre (GES), réduisent leurs émissions de 25 à 40 % d'ici à 2020 et de 80 à 95 % d'ici à 2050 (par rapport à 1990). Faire diminuer les émissions dans ces proportions est impératif pour limiter à 2°C la hausse des températures par rapport au niveau de l'ère préindustrielle. Au-delà, l'emballement climatique se produirait. Il ne serait plus possible de maintenir une température vivable sur terre.

Les politiques actuelles sont dans l'impasse

Jusqu'ici, les mesures mises en œuvre et prévues par les différents États sont tout à fait insuffisantes. Les mesures que préconise notamment l'Union Européenne, qui n'envisage de réduire ses émissions que de 20 % en 2020, sont très en deçà des enjeux. Et alors que leurs émissions de GES par habitant sont les premières au monde, la proposition des États-Unis (réduction de 5 % des émissions sur la même période) est, quant à elle, une véritable provocation vis-à-vis des autres Nations.

Les solutions proposées actuellement ne sont pas crédibles. Car elles reposent essentiellement sur les mécanismes de marché alors que la crise économique et financière a, une fois encore, montré leur incapacité à se substituer à l'action publique et collective. La politique du « marché pilote » international de droits à polluer est clairement défaillante et les projets de l'Union européenne et des États-Unis en la matière relèvent du mirage idéologique.

Les fausses solutions sont également technologiques. Le nucléaire, outre qu'il s'agit d'une technologie porteuse de risques majeurs, ne peut être en aucun cas la solution : même un développement ambitieux du parc nucléaire ne réduirait les émissions de gaz à effet de serre que de façon très marginale. Les agrocarburants industriels, quant à eux, posent de nombreux problèmes environnementaux et aggravent

la crise alimentaire sans contribuer à la baisse des émissions.

Des mesures véritablement alternatives sont nécessaires

Les objectifs de réduction des émissions de GES à atteindre ne peuvent l'être que par l'adoption, par les collectivités, les pays et les ensembles régionaux, de mesures radicales et alternatives :

- Démocratisation de l'économie, qui doit être orientée vers la satisfaction des besoins sociaux et le respect des contraintes écologiques, et non par le profit à tout prix, par les diktats de la société de consommation et du productivisme ; cela implique le soutien aux circuits courts, à l'économie sociale et solidaire, au secteur coopératif ;

- Réorientation des investissements (notamment de recherche) vers les énergies renouvelables, la cogénération, l'efficacité énergétique et les projets écologiquement soutenables ; valorisation de la sobriété énergétique ;

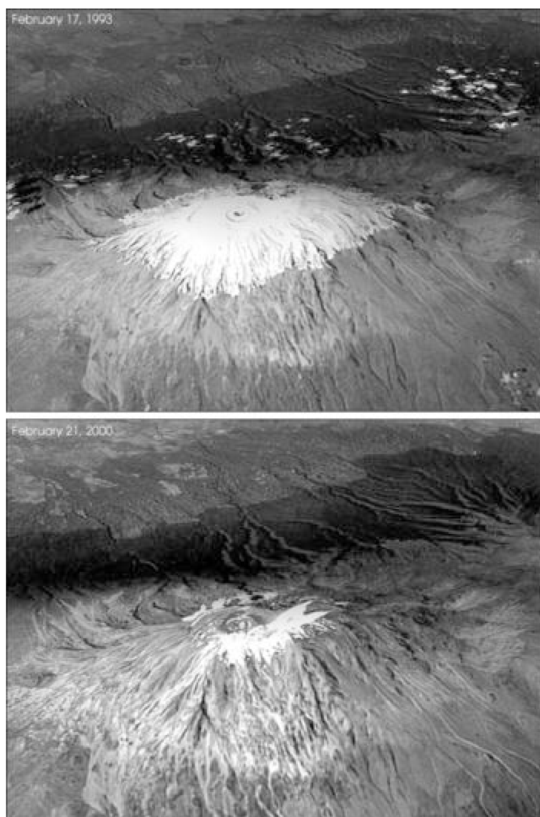
- Reconnaissance et protection des biens publics mondiaux tels que l'énergie, le climat, les forêts, la terre et l'eau ; arrêt de la déforestation, protection des forêts primaires et des océans et, de façon générale, défense de la biodiversité sauvage et cultivée ;

- Relocalisation des activités économiques, rapprochement des lieux de vie et de travail, maîtrise de l'urbanisation, développement des transports collectifs, limitation du transport aérien ; taxation juste et progressive, au niveau national et international, de l'énergie et des transports les plus polluants ;

- Retour à la régulation du commerce international, garantissant notamment la souveraineté alimentaire et le développement massif de l'agriculture paysanne, au Nord comme au Sud ;

- Promotion d'un modèle alimentaire alternatif au modèle des pays industrialisés (majoritairement à base de protéines animales) afin de pouvoir diminuer les surfaces cultivées pour l'alimentation animale, donc réduire les émissions de GES du secteur agricole ;

- Rénovation massive des bâtiments et promotion de la construction écologique.



Photos satellite du plus haut sommet africain, le Kilimandjaro en février 1993 et février 2000

La justice climatique et sociale doit être au centre des politiques mises en œuvre

Les responsabilités historiques des pays du Nord et du mode de développement productiviste dans cette crise globale doivent être reconnues. La justice et l'équité exigent que soit réparée la dette écologique du Nord, a minima par l'annulation des dettes du Tiers-Monde. Les transferts technologiques respectueux de l'environnement et des sociétés au Sud doivent être financés et l'aide publique au développement augmentée, sans que cela exonère le Nord de ses propres objectifs de réduction des émissions. Les réfugiés climatiques doivent être reconnus et accueillis.

Au sein de chaque pays, des mesures d'accompagnement et de justice sociale sont indispensables afin que chacun puisse faire face aux changements à opérer, en ayant la certitude que les efforts seront partagés par tou-te-s. Il faut garantir un accès juste et équitable aux biens et services essentiels tels que l'énergie, qui ne doivent pas être laissés au marché mais faire l'objet d'une réappropriation par la société.

Une autre répartition des richesses doit permettre une transition solidaire vers des économies écologiques, au Nord comme au Sud. Le droit au travail pour tous est au cœur de cette répartition. C'est pourquoi un emploi décent permettant un revenu digne doit être garanti à chacun-e. Les revenus financiers et du patrimoine doivent être lourdement taxés afin de dégager les moyens nécessaires à la transformation des économies.

La gestion des financements doit être démocratique et garantir la participation des populations locales

Les sommes colossales investies dans le sauvetage du système bancaire montrent que les moyens financiers existent. Les mesures à prendre doivent être débattues démocratiquement et faire l'objet de politiques publiques audacieuses, passant outre les intérêts des grands lobbies – notamment des hydrocarbures –, et définissant une production industrielle axée sur les besoins et non sur le profit, ainsi qu'une répartition plus juste des richesses naturelles et produites.

En France, nous appelons les associations de défense de l'environnement, syndicats, associations de solidarité internationale, organisations politiques, collectivités locales, et plus généralement tous les citoyen-ne-s à rejoindre la mobilisation internationale et à organiser des initiatives communes pour peser sur les décisions du sommet de Copenhague de décembre 2009.

Mobilisons-nous maintenant pour le climat et la justice sociale !

IMPRESSUM

Edité par Attac Suisse, paraît au moins 9x par année
Destiné aux membres et aux abonnés.
Impression et mise en page : Deltagraph, Bienne
Tirage 1'600 exemplaires

ABONNEMENT (pour non-membres)

Veuillez verser 20 francs/année à l'attention d'Attac Suisse, rue des Savoises 15, 1205 Genève - CCP 17-762066-4 en mentionnant distinctement votre adresse.

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO :

Maurizio Coppola, Alexandre de Charrière, Gérald Mermet, Michel Pellaton, Sabrina Scardua, Jane Séligmann.

TRADUCTIONS

Attac a toujours besoin de traductrices et traducteurs, si vous pensez pouvoir aider, n'hésitez pas à vous inscrire sur coorditrad.attac.org ou en envoyant un mail à coorditrad.ch@attac.org , ou par courrier postal auprès d'attac suisse

PROCHAINE PARUTION DÉBUT NOVEMBRE

COURRIER DES LECTEURS ET LECTRICES

Réagissez, participez,
n'hésitez pas à nous envoyer vos réactions à :
Courrier de l'Angles d'ATTAC, cp 5105, 1002 Lausanne
ou par mail: angles-ch@attac.org

INTERNET

On peut consulter les articles ou télécharger ce numéro en ligne sur www.suisse.attac.org , rubrique Angles d'ATTAC, colonne de droite.

ADRESSES

Vaud: Case 5105, 1002 Lausanne, vaud@attac.org
Genève: rue des Savoises 15, 1205 Genève, geneve@attac.org
Neuchâtel: CP 21, 2035 Corcelles, neuchatel@attac.org
Bern: Postfach 520, 3000 Bern, bern@attac.org
Zürich: Attac Zürich, 8000 Zürich, zurich@attac.org
Basel: Postfach, 4002 Basel, basel@attac.org
Ticino: c/o attac svizzera, rue des Savoises 15, 1205 Ginevra
Fribourg: Case 101, 1701 Fribourg, fribourg@attac.org
Bienne-Jura:
Case 4314, 2500 Bienne 4, bienne-jura@attac.org
Valais: Case Postale 2140, 1950 Sion 2, valais@attac.org

>>> Oui à l'interdiction d'exporter du matériel de guerre >>>

Attac recommande de voter OUI le 29 novembre à l'initiative demandant l'interdiction d'exporter du matériel de guerre. Avec l'augmentation des tensions sociales et la course à l'appropriation des réserves énergétiques, l'industrie de l'armement est un marché de la mort en pleine expansion. Nous proposons au contraire la reconversion des compétences existantes pour une industrie de paix et de développement social et écologique. Nous publions ci-après un article tiré du site de campagne en faveur de l'initiative http://www.materieldeguerre.ch

Une solution propre pour un sale business

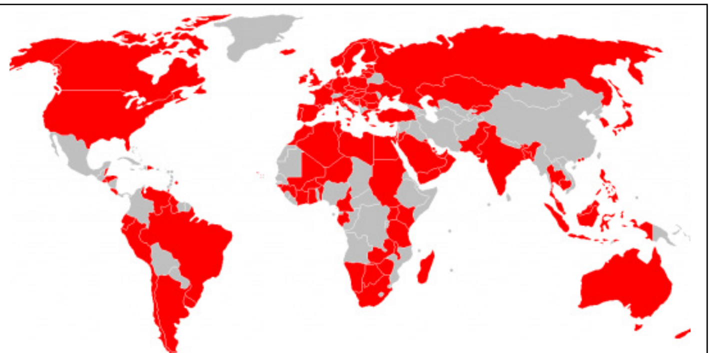
Les armes militaires ne sont pas un produit comme les autres. Elles sont fabriquées pour tuer des gens. Le plus grand nombre possible, le plus efficacement possible. Malgré son statut de pays neutre, la Suisse participe activement à ce sale commerce, et les scandales révélant l'usage d'armements suisses contre les populations civiles se répètent continuellement.

En 2008, la Suisse a exporté du matériel de guerre pour la valeur record de 722 millions de francs, dans 72 pays. Le Pakistan, pays en proie à d'importants conflits armés, arrivait en première position en important pour Frs. 110 millions d'armes suisses. Pourtant, la Suisse ne dépend pas économiquement de ce commerce, qui représente moins de 0.5% du total des biens exportés.

Les ventes d'armes sont toujours problématiques, soit parce qu'elles permettent de graves violations des droits de l'homme, soit parce qu'elles accaparent des ressources qui manquent souvent pour le secteur civil, notamment dans les pays les plus pauvres. En tirant profit de ce marché juteux et opaque, la Suisse sape sa politique de développement et de paix.

La «guerre contre le terrorisme» nous a rappelé, si besoin était, que même les démocraties occidentales sont prêtes à enfreindre le droit international lorsque des intérêts économico-stratégiques sont en jeu. La fin de la Guerre froide laissait espérer une démilitarisation du monde. Cependant, avec les attentats du 11 septembre 2001, on assiste à une vague de militarisation et d'insécurité. Les dépenses militaires mondiales ont dépassé en 2008 les 1 400 milliards de dollars !

La Suisse ne peut-elle pas contribuer de manière plus efficace au développement durable et à la paix dans le monde, qu'en alimentant la spirale du réarmement ?



Exportations d'armes helvétiques 1998 - 2008
Source : www.materieldeguerre.ch / SECO

Les conséquences sociales de la crise sont évidentes : baisse des salaires (directs et indirects), licenciements et démantèlement des assurances sociales. La réorganisation de ces dernières reflète le rapport de force existant et la réponse des forces bourgeoises à la crise. L'analyse des réformes du système de retraite, de l'assurance-chômage (AC) et de l'assurance invalidité (AI) est indispensable pour formuler nos revendications pour un système de protection collective approprié et généreux.

« Maîtriser la crise et préserver l'avenir des assurances sociales », c'est le titre du communiqué de l'Union patronale suisse (UPS) aux médias du 3 septembre 2009. En plus de dire oui au financement additionnel de l'AI soumis au vote le 27 septembre, „l'objectif d'un assainissement durable de l'AVS et de l'AC est tout aussi prioritaire."

Chômage partiel, licenciements et baisse des prestations AC

Tout en soutenant l'augmentation de la durée maximale du chômage partiel à 24 mois, l'Union patronale annonce que „des licenciements sont inévitables". Le président de l'UPS Rudolf Stämpfli s'est exprimé très fermement contre toute extension des droits de consultation des travailleurs en cas de licenciements massifs et contre toute obligation légale d'établir un plan social.

Les objectifs sont clairs : rejeter les coûts salariaux sur l'assurance chômage, réorganiser les entreprises par des licenciements stratégiques (les plus vieux, celles et ceux avec un salaire plus élevé, etc.) et baisse des salaires par la mise en concurrence des salarié-e-s.

Mais les attaques patronales sur les droits sociaux visent également l'assurance chômage. Le projet de quatrième révision de l'AC formulé par Doris Leuthard et le Conseil fédéral veut diminuer les dépenses : les prestations payées doivent être encore plus dépendantes de la durée de cotisation. Concrètement, pour recevoir 400 jours d'indemnités, le Conseil fédéral veut augmenter la durée de cotisation à 18 mois (actuellement 12 mois). Pour les personnes qui n'ont pas cotisé (essentiellement les étudiant-e-s), les prestations ne sont versées qu'à partir du 120e jour de chômage, et pour une durée limitée à 90 jours (jusqu'à maintenant : 260 jours à partir du premier jour de chômage). Ceci signifie un transfert des coûts du chômage de la Confédération aux communes, car les jeunes se verront obligés de passer par l'aide sociale.



L'Union patronale accentue encore la précarisation des personnes sans emploi en proposant de diminuer systématiquement les prestations de 5% à partir du 260e jour de chômage ou à partir du 330e jour pour les plus de 55 ans.

Le financement additionnel de l'AI : deuxième pas d'un projet plus ample

L'augmentation de la TVA de 7.6 à 8% pour la période de 2011 à 2018 a comme objectif de stopper le déficit de l'assurance invalidité. Mais cette augmentation participe à une stratégie de redistribution du financement de l'AI : la TVA est un impôt dont les effets sont plus durs pour les bas revenus que pour les hauts revenus. Par ailleurs, le financement additionnel de l'AI s'inscrit dans un projet plus ample de révision de l'assurance qui intègre les 5ème et 6ème révisions. Avec l'introduction de la 5ème révision en 2007, le nombre de nouvelles rentes a diminué de 30% et le déficit a été stabilisé, en excluant certaines pathologies de la liste des raisons d'invalidité et en mettant en oeuvre des mesures d'intégration forcées dans le marché du travail selon le mot d'ordre „le travail prime sur la rente".

Avec l'acceptation du financement additionnel de l'AI, la 6ème révision de l'AI sera lancée. But : baisser le nombre de rentes de 5% et exclure rétroactivement certaines personnes de l'AI (environ 5'000 personnes concernées).

Le financement additionnel de l'AI à travers l'augmentation de la TVA modifie le rapport de financement des assurances sociales entre travail et capital en défaveur des salarié-e-s. Les cotisations sociales pour l'AI se chiffrent à 0.7% pour chacun, employeurs et employé-e-s. Une augmentation de la cotisation patronale de 0.7 à 1.08% aurait stoppé le déficit de l'AI. En période de crise et d'aggravation des conditions de travail, une telle mesure aurait été plus appropriée.

Par ailleurs, le paquet 5ème révision / financement additionnel / 6ème révision doit être compris comme un projet plus ample visant à faire pression sur les bénéficiaires de prestations AI et, indirectement sur les personnes qui travaillent. Les éléments de révision visant à baisser le nombre de nouvelles rentes – avec le discours sur les abus - sont les premiers pas vers une remise en cause plus profonde de l'assurance-invalidité.

Augmenter l'âge de retraite ?

Wolfgang Martz, vice-président de l'Union patronale, a souligné que „l'AVS ne doit pas seulement être libérée du boulet financier de l'AI, elle a aussi un certain nombre de mesures à prendre pour elle-même. A cet égard, le Parlement traite actuellement un projet de 11e révision de l'AVS, dont l'un des principaux objectifs est le relèvement à 65 ans de l'âge de la retraite des femmes. Avec des mesures comme la suppression de la franchise en faveur des rentiers actifs et diverses mesures complémentaires, cette révision devrait apporter quelque 800 millions de francs d'économies."

La résistance est nécessaire

Il est clair que face à une telle situation il est important de se mobiliser pour maintenir les acquis sociaux. Des référendums sont indispensables. Mais il s'agit également de trouver des occasions pour réunir les syndicats, les associations qui défendent les droits des chômeuses et chômeurs et les organisations politiques de gauche pour connaître mieux nos champs d'actions pour la formulation de nos revendications et d'une réponse positive aux attaques patronales.

La crise mettra toujours plus de pression sur le système de protection collective en tant que telle et sur les salarié-e-s. Il est grand temps de formuler des stratégies de défense de nos droits, incluant des assurances sociales appropriées à la situation actuelle.

Maurizio Coppola

>>> La crise commence >>>

C'était prévisible : le moindre frémissement de la conjoncture allait être interprété comme le signal du début de la fin de la crise. Un trimestre de croissance non négative a suffi pour que les traders et les bonus repartent comme en quarante. On cherche à se rassurer comme on peut. Ainsi, l'institut patronal Rexecode souligne que « l'ajustement à la baisse des effectifs dans la phase récessive actuelle a été plus faible que celui qui avait été observé dans des précédentes phases récessives ».

Supposer que la récession puisse être effacée par une mini-reprise, c'est ne pas voir plus loin que le bout de son nez. Que l'ajustement sur l'emploi ait été (relativement) modéré, compte tenu de l'ampleur du choc, c'est possible. Mais la contrepartie est un recul brutal de la productivité que Rexecode chiffre à 2,2 %. Cela veut dire que les résultats des entreprises se dégradent d'autant, ainsi que les finances publiques pour la part du chômage partiel qu'elles prennent en charge. Qui peut croire que les entreprises ne vont pas chercher à rétablir leurs profits, en bloquant les salaires, ou en ajustant leurs effectifs ? Tous les dispositifs, comme le chômage partiel qui joue un rôle considérable en Allemagne, ont une durée d'utilisation limitée. Et, lorsqu'ils seront épuisés, les licenciements secs prendront le relais. Le gouvernement le sait bien, qui a fait plutôt profil bas à propos du « recul » récent du chômage acquis à coup de radiations, et qui n'empêchera pas son augmentation ultérieure (sous réserve de nouveaux traitements « statistiques »).

L'hypothèse d'une reprise significative est peu probable, en raison même des ajustements face à la crise. Aux Etats-Unis, le taux d'épargne des ménages a sensiblement augmenté, ce qui veut dire que la surconsommation fondée sur le surendettement ne pourra plus retrouver son rôle de moteur de la croissance. La Chine redémarre mais la demande intérieure joue un rôle plus important que les exportations, ce qui implique aussi de moindres importations et donc des débouchés moins dynamiques pour les Etats-Unis ou l'Europe. Le Japon est catatonique, le Royaume-Uni en quasi-faillite, et l'Allemagne ne compte que sur les exportations, contribuant ainsi à déprimer la croissance dans toute l'Europe. Un secteur moteur comme l'automobile va tomber en panne une fois que les primes à la casse seront supprimées. Et les entreprises ne sont en rien incitées à investir au-delà d'un maintien des capacités de production dans quelques secteurs. Ne parlons pas de l'immobilier.

Les mois à venir verront donc s'enclencher une nouvelle boucle récessive alimentée par deux mécanismes qui ne jouent pas encore. D'abord, la demande salariale va finir par stagner, en raison de la baisse de l'emploi et du blocage des salaires. Ensuite, les mesures destinées à résorber les déficits budgétaires vont progressivement annuler l'effet d'entraînement des dépenses publiques et sociales sur l'activité économique.

On aurait donc tort de se laisser impressionner par le sentiment général de soulagement : « ce n'était finalement pas si grave ! ». Il y a au contraire devant nous plusieurs années de croissance déprimée et de mesures d'austérité destinées à éponger les plans de relance. Derrière les discours lénifiants, se joue en réalité une sinistre comédie : ce qui se passe aujourd'hui, c'est la reconstitution discrète des profits et des rentes, dont l'affaire du milliard de bonus est un petit symbole. Et de très mauvais coups se préparent contre la Sécu et les retraites.

Tout ceci est après tout compréhensible : les intérêts sociaux dominants n'ont qu'un seul objectif, celui de rétablir le fonctionnement du capitalisme antérieur à l'éclatement de la crise. C'est logique mais en même temps absurde. Logique, parce qu'il n'existe pas d'alternative : de la dernière grande récession (celle de 1974-1975), le capitalisme a pu sortir au prix du grand tournant néolibéral du début des années '80. Mais il n'y a au fond que deux manières de fonctionner pour le capitalisme : « à la Keynes », comme pendant les « Trente Glorieuses », ou « à la libérale ». Comme les pressions sociales sont insuffisantes pour revenir à la première formule, il ne reste d'autre issue que d'aller encore plus loin dans la voie néolibérale. Mais c'est absurde : cette voie est durablement bouchée parce que ses conditions de viabilité ont été détruites par la crise financière. Telle est la contradiction majeure de la période qui s'ouvre.

Michel Husson
membre du comité scientifique
d'Attac France.
Article paru dans Regards, septembre 2009.
Sur internet :
http://hussonet.free.fr/rentree9.pdf

>>> L'affaire

Attaques des fiscs étrangers contre UBS et ses clients fraudeurs, accords de double imposition signés en toute hâte par le Conseil fédéral, revente des actions UBS détenues par la Confédération : les déboires du vaisseau amiral de la place financière suisse et la remise en cause du secret bancaire helvétique continuent à faire la une des journaux, sans pourtant que les enjeux en soient toujours facilement saisissables pour le grand public. Une bonne raison pour faire le point avec Sébastien Guex, professeur d'histoire à l'Université de Lausanne et spécialiste de la place financière suisse. Cet article est paru dans le journal SolidaritéS du 10 septembre 2009

Un accord à l'amiable a finalement été trouvé entre le fisc étasunien et l'UBS. Qui sort gagnant de ce conflit ?

Cet accord est incroyablement favorable à UBS. La banque a aidé des milliers de riches contribuables américains à violer les lois de leur pays en fraudant le fisc. En droit pénal, cela équivaut à du recel et c'est grave. Pourtant, la banque n'écope même pas d'une amende ! Plus révélateur encore, un détail de l'accord précise que si, après une année, la banque n'a pas respecté ses engagements, aucune sanction financière ne pourra être prise contre elle. Je ne peux donc pas imaginer que la Confédération ne se soit pas livrée à d'autres concessions significatives en échange. On peut ainsi imaginer - mais' ce ne sont là bien sûr que des suppositions de ma part - que la Suisse se soit engagée à mener une politique de surévaluation du franc, ce qui se solderait par une baisse du coût des exportations et par une hausse du coût des importations en provenance des Etats-Unis : en gros, cela signifierait des milliers de chômeurs et de chômeuses en plus en Suisse et des milliers en

moins aux Etats-Unis ... On peut aussi imaginer que la Suisse ait promis d'acheter ses nouveaux avions de chasse aux Américains, ou que sais-je encore ... La Confédération a d'ailleurs pu aussi montrer les dents, en menaçant de vendre ses dollars américains par exemple, ce qui aurait pu entraîner un effet boule de neige sur d'autres banques centrales et mettre ainsi en difficulté les Etats-Unis sur le plan monétaire.

L'intervention de la Confédération a donc été déterminante ?

Tout à fait. Avec cette affaire, c'est la vraie nature de l'Etat bourgeois qui se révèle. Pendant plusieurs semaines, le coeur même de l'appareil d'Etat et sa haute administration - départements de la justice, des finances, des affaires étrangères - se sont mis entièrement au service d'une banque ayant aidé des citoyen·ne·s étrangers à violer les lois de leur pays. Le Conseil fédéral se réunissait en session extraordinaire une fois par semaine uniquement pour discuter de l'affaire ! Lorsque des entreprises suisses annoncent des plans de licenciements massifs, comme cela a été le cas plusieurs fois ces derniers mois, y compris l'UBS qui s'apprête à licencier 2000 ou 3000 employé·e·s en Suisse, on n'a malheureusement jamais vu une telle mobilisation de la part du gouvernement pour sauver les emplois ... C'est que le secret bancaire est reconnu comme un bien public par le Conseil fédéral, au même titre que la sécurité dans les rues ou les transports publics, alors qu'il ne profite qu'à une petite minorité de grandes fortunes ...

Les douze accords de double imposition que la Suisse a dû signer pour sortir de]a « liste grise » de l'OCDE sont-il de nature à remettre en cause le secret bancaire helvétique ?

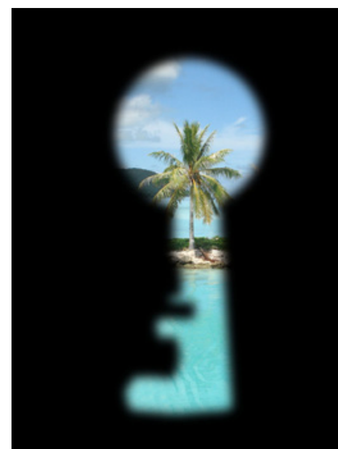
Pour prendre une image, on pourrait dire que le secret bancaire suisse est une forteresse à deux murailles. Aujourd'hui, c'est seulement la porte de la seconde muraille qui est entrouverte, avec la suppression de la distinction entre fraude et évasion fiscale. Mais cela ne constitue en rien une levée complète du secret bancaire, qui supposerait le démantèlement de la première muraille, c'est-à-dire un échange automatique d'informations entre fiscs et entre ceux-ci et les banques. Il est d'autre part trop tôt pour savoir comment, dans la jurisprudence future, sera appliquée la suppression de la distinction fraude-évasion. Les autorités suisses cherchent ainsi à empêcher les fishing expeditions, c'est-à-dire que les fiscs étrangers puissent obtenir des informations de l'Administration fédérale des contributions sur la base de simples soupçons et non sur la base de renseignements étayés et précis (noms des fraudeurs présumés, des sociétés impliquées, etc.) Tout cela dépendra de l'évolution des rapports de force entre les gouvernements suisse et étrangers. Mais il faut relever ici que, si la distinction entre fraude et évasion a été supprimée pour les fiscs étrangers, elle subsiste pour le fisc suisse. La Suisse avantage les fiscs étrangers par rapport à son propre fisc et le Conseil fédéral n'a rien entrepris contre les riches fraudeurs résidant en Suisse : il me semble que cette position est intenable, ne serait-ce que d'un point de vue constitutionnel !

Pourquoi assiste-t-on aujourd'hui à une attaque généralisée contre le secret bancaire de la part de l'Union européenne aussi bien que des Etats-Unis ! Est-ce parce que les Etats doivent renflouer leurs caisses en raison des déficits entraînés par la crise économique ?

Cette explication avancée par la plupart des commentateurs ne me convainc pas entièrement. Le déficit des Etats-Unis est proprement colossal, plus de 10% d'un PIB de 15'000 milliards de francs. Face à de telles sommes, même si le fisc US récupère quelques milliards en Suisse, cela n'y changera pas grand-chose. Je pense qu'il faut chercher l'explication de cette attaque généralisée et conjointe à laquelle doit faire face le secret bancaire suisse du côté de l'affaiblissement inédit des grandes places financières mondiales, notamment américaine et britannique, à la suite du tsunami financier de l'année dernière. Rappelons par exemple, que les quatre plus grandes banques d'affaires américaines ont à peu près disparu dans la tourmente financière de l'année dernière, ce que personne ne pouvait imaginer il y a peu ... Dès lors, les grandes puissances cherchent avant tout, me semble-t-il, à affaiblir l'avantage concurrentiel que représente le secret bancaire suisse pour récupérer des parts du marché très juteux que constitue la gestion de fortune.

Qu'en est-il du prêt qui a été accordé à l'UBS par la Confédération et la BNS ? Est-ce que le contribuable suisse risque de perdre l'argent qu'il a généreusement prêté à l'UBS il y a quelques mois ?

Il faut bien distinguer deux choses : il y a d'abord la Banque nationale (BNS) 'qui a racheté pour 40 milliards de francs environ de créances pourries, et d'autre part la Confédération qui a avancé un prêt de 6 milliards lorsque la capitalisation d'UBS était insuffisante. La valeur des créances pourries est estimée aujourd'hui à environ 28 milliards de francs. Si la BNS vendait maintenant ces créances, elle perdrait donc environ 12 milliards. Je dis « environ », car il faut bien souligner qu'en Suisse, tout cela se fait dans une absence totale de transparence, contrairement aux Etats-Unis où les débats sur le renflouement des banques étaient retransmis dans les journaux et même à la télévision. Il est difficile de savoir ce que la BNS perdra au final. Mais il existe un précédent au début des années 90, lorsque les autorités cantonales bernoises ont racheté les



créances pourries de la Banque cantonale de Berne. Celles-ci devaient être revendues dans les 10 ans. Au final, elles ont été revendues 40% moins cher. On peut raisonnablement estimer que les pertes de la BNS seront du même ordre ... L'argent de la BNS n'est certes pas directement l'argent du contribuable helvétique, mais il existe une convention entre la BNS et les collectivités publiques qui stipule que la banque centrale s'engage à verser 2.5 milliards de francs annuels sur son bénéfice aux collectivités. Si la BNS réalise une grosse perte, on peut imaginer qu'elle remette en cause cette convention. Pour ce qui est de l'argent avancé par la Confédération, il a été récupéré sans perte par cette dernière. A priori il s'agit même d'une affaire rentable, car la Confédération prêtait à un taux d'intérêt de 12%. Seulement, le fait que la Confédération se soit empressée de vendre montre que le gouvernement n'a aucune volonté de surveiller la banque, ce qu'elle aurait pu faire en tant qu'actionnaire, en envoyant un ou plusieurs représentants au Conseil d'administration. Du coup, tous les beaux discours de la classe politique sur le contrôle des bonus et des rémunérations des dirigeants resteront lettre morte. La bourgeoisie veut à tout prix éviter que la question des revenus qu'elle s'octroie à elle-même ou qu'elle attribue à ses serviteurs les plus méritants devienne une affaire politique, discutée publiquement.

Frédéric Lelièvre, journaliste au *Temps* : « Le secret bancaire pour échapper au fisc est mort ». Faut-il le croire ? Les banquiers et les dirigeants de notre pays idyllique sont pris entre deux objectifs contradictoires. Il s'agit, d'une part, de persuader l'opinion publique et les dirigeants des pays étrangers que les conventions de double imposition signées par la Suisse signifient bien la fin du secret bancaire et, d'autre part, de convaincre les riches clients étrangers que leur fortune est toujours en sécurité. Quant aux spécialistes qui s'expriment, ils rivalisent de déclarations obscures où l'hypocrisie le dispute au cynisme, ce qui rend tout essai d'analyse extrêmement difficile.

Un seul exemple suffira à montrer que l'information dont l'opinion dispose est manipulée et mensongère. Madame Catherine Tilotson, du cabinet de consultants "Scorpio Partnership" à Londres déclare : « Plus que le fait de ne pas payer d'impôts, ces gens sont à la recherche d'un cadre fiscal stable et transparent. Or, les conventions signées par la Suisse offrent ce cadre ». Si l'on se rappelle qu'un contribuable doit payer ses impôts dans son pays de résidence, cette déclaration signifie : ces gens cherchent à échapper au cadre fiscal de leur pays pour payer moins d'impôts et les conventions de double imposition signées par la Suisse leur permettent de le faire en toute quiétude.

On assiste à une immense partie de poker menteur. Les États-Unis et la France en particulier ont intérêt à faire croire qu'ils luttent efficacement contre le secret bancaire. Ils jouent sur la peur pour inciter les fraudeurs à se dénoncer. Le fait même qu'ils utilisent ce procédé montre bien qu'ils ne maîtrisent pas le jeu. Le cas de ces deux pays étant très différents, il s'agit de les analyser séparément.

Les États-Unis : un cas de délation sans lendemain ?

Il faut rappeler que, si les États-Unis ont pu réaliser ce que les spécialistes appellent une « fishing expedition », c'est-à-dire l'obtention d'une liste de fraudeurs alors qu'ils ne connaissaient pas leurs noms à l'origine, c'est grâce à une délation. Ce sont les révélations de Bradley Birkenfeld qui ont seules permis au fisc américain de prouver que la banque avait systématiquement aidé ses clients américains à se soustraire à leurs obligations et qu'elle avait enfreint ainsi les règles imposées par son statut d'intermédiaire qualifié ("qualified intermediary"). Assez curieusement, le fisc américain n'a pas exploité à fond son avantage : des 52 000 noms réclamés à l'origine, seuls 4 450 seront fournis.

Quelles pourraient être les conséquences de l'attaque contre UBS ? Il est difficile de répondre à cette question, mais il est essentiel d'essayer de le faire.

Cette affaire restera probablement un cas isolé. Pour l'instant, aucune autre banque n'a pu être poursuivie. Même s'il est quasiment certain que les pratiques de l'UBS étaient généralisées, on ne voit pas comment l'aide systématique à la fraude pourrait être prouvée sans l'aide d'une délation. La condamnation de Bradley Birkenfeld ne va d'ailleurs encourager personne à faire de même. Le calme peut donc revenir. C'est bien l'avis, entre autres, du secrétaire général de l'Association des banques privées suisses et du président de "Genève Place Financière", qui estiment peu probable que des établissement helvétiques aient à subir des actions judiciaires similaires à celles intentées contre l'UBS.

La force des Etats-Unis réside tout de même dans l'ampleur des sanctions prévues à l'encontre des fraudeurs et dans la peur que ces sanctions peuvent provoquer. Selon la *Tribune de Genève* du 13.08, 35 000 clients de banques suisses auraient dévoilé leurs revenus expatriés et auraient eu, à cette occasion, l'obligation de livrer le nom de leur conseiller. Plusieurs banques, et pas seulement suisses, demandent à leurs clients américains de régulariser leur situation. Mais le statut d'intermédiaire qualifié les obligeait déjà à le faire. Il s'agit donc là d'une stratégie pour se couvrir, mais on ne saura jamais ce que ces banques disent à leurs clients et font pour eux.

L'impression qui ressort de toutes les informations dont on dispose est que les banques suisses vont redoubler de prudence, mais que la plupart d'entre elles sont persuadées de pouvoir continuer de travailler sur le marché américain. Pourquoi l'UBS elle-même débaucherait-elle à prix d'or des gérants de fortune américains ? Le bonus de bienvenue attribué à ces bons employés s'élève jusqu'à 200% des revenus générés l'année précédente. Par exemple, le 16 janvier déjà (!), notre banque préférée engageait cinq banquiers de Goldman Sachs pour un bonus total de 78 millions de dollars, soit une moyenne de 15,6 millions de dollars par tête. Cela démontre deux choses. La première, c'est que le scandale des bonus touche aussi les primes attribuées à l'engagement, et l'opinion publique n'est pas informée de cela. La deuxième, c'est que l'UBS est convaincue de pouvoir continuer de faire de juteuses affaires sur le marché américain. Nouvel énorme aveuglement ? C'est possible, les dirigeants des banques ayant déjà prouvé leur cupidité et leur imprudence, mais ce n'est pas certain.

Canada, Inde, Turquie : demandes déboutées

D'autres pays ont essayé d'obtenir la même chose que les États-Unis, c'est-à-dire l'obligation faite à une banque suisse de divulguer les noms de leurs ressortissants qui les volaient. On peut citer le Canada, l'Inde et la Turquie. Ces pays n'obtiendront rien. Berne répond systématiquement que la législation suisse, ainsi que les directives de l'OCDE en la matière, ne l'autorisaient pas à dévoiler de tels renseignements. L' "Association suisse des banquiers" a déclaré que des « parties de pêches » ne sont pas admises.

La Suisse peut se retrancher derrière les directives de l'OCDE pour protéger son secret bancaire. Cela est atterrant et démontre, si besoin était, que l'échange de renseignements sur demande, défini par l'OCDE, est impuissant à combattre le secret bancaire. En outre, cela permet de constater que cet organisme n'a ni le courage, ni surtout les moyens d'imposer la seule solution admissible qu'il a lui-même prévu dans ses modèles de convention : l'échange automatique d'informations.

La France : une brèche dans le système ?

À première vue, le cas des 3 000 noms livrés au fisc français présente un danger plus important pour les banques suisses. Ce qui est surprenant dans cette affaire, c'est que personne n'a rien vu venir. Les banques suisses se croyaient à l'abri. Les filiales de ces banques établies en France ne pouvaient, en principe, donner aucun renseignement sur des clients français détenant des avoirs en Suisse. D'ailleurs, en cas de demande, elles auraient répondu qu'elles ignoraient qui sont les clients français de leur maison mère.

Or, il y avait une faille et le fisc français s'y est engouffré. La faille, ce sont les virements faits par les clients français sur leur compte en Suisse. L'arme utilisée pour s'y engouffré est l'article 196A du Code des impôts qui permet à l'administration fiscale d'exiger des établissements bancaires situés en France une liste

des clients ayant transféré des fonds vers l'étranger.

Cette arme semble imparable et il faudrait en conclure que c'est bel et bien la fin du secret bancaire. Attention : en cette matière, les choses ne sont jamais aussi simples qu'il y paraît ! En effet :

• Tous les pays ne disposent pas d'une telle clause. Les législateurs de tous les pays pourraient bien sûr corriger rapidement cette lacune, mais il faudrait que la volonté politique existe pour cela et c'est loin d'être certain !

• Le journaliste du *Temps* qui commente cette affaire se demande avec à propos combien de naïfs demandent à une banque de transférer par virement une partie de leur patrimoine en Suisse. Seuls les gagne-petit ou les ignorants peuvent commettre pareille imprudence ! Les banques savent depuis longtemps comment mettre leurs gros clients à l'abri.

Les banquiers suisses n'ont donc pas de grosses raisons de s'inquiéter. Comme le disait un spécialiste d'un grand cabinet britannique « Peu importe la législation qui prévaut, les comptables et les conseillers juridiques trouveront toujours un moyen de la contourner ». Faisons-leur confiance, la brèche sera vite refermée !

La Suisse : le hold-up planétaire

Pendant ce temps-là, la Suisse prépare un hold-up planétaire jamais vu ! Il est certain que notre pays va rapidement sortir de la liste grise de l'OCDE. La signature de 12 conventions de double imposition sera bientôt finalisée. Il faut insister ici sur le fait que ces conventions, par les conditions qu'elles mettent à l'obtention de renseignements par un pays tiers, ne menacent en rien le secret bancaire (l'exception de la France n'est pas liée à la convention, mais bien à une particularité de sa loi).

Il faut rappeler également que la Suisse a maintenu, sur le plan interne, sa distinction entre fraude et évasion fiscale, et que cette dernière ne peut faire l'objet d'une demande de renseignement auprès des banques. Ce maintien assure à notre pays un avantage comparatif - c'est-à-dire par rapport aux autres pays - décisif. Les banquiers suisses et le Conseil fédéral espèrent ainsi récupérer de cette manière tous les possédants qui se sentent menacés dans leur pays. La solution pour eux est tout simplement de venir résider dans notre beau pays. Cela leur donne la possibilité de pratiquer l'évasion fiscale sur une grande échelle, avec l'assurance de ne plus être inquiétés. La suppression du forfait fiscal, qui n'est de loin pas acquise, ne changerait pas grand-chose : la fraude pratiquée à grande échelle suffit à ramener leur facture fiscale à un niveau dérisoire, seul acceptable pour eux.

Tout le monde s'attend donc à une arrivée massive des nantis. Le canton du Tessin s'apprête à diminuer son taux d'imposition pour attirer les riches italiens. On n'est jamais assez attentionné à l'égard des possédants : il ne suffit pas de leur donner la possibilité de tricher à peu près sans limite, il faut encore réduire l'impôt auquel leur revenu déclaré est soumis. Le seul bémol à apporter par rapport à la stratégie mise en place est cité par l'Hebdo dans un article déjà assez ancien : tout ceci ne va pas contribuer à apaiser le climat politique entre la Suisse et le reste du monde. Mais quel pays osera attaquer une disposition du droit suisse et surtout comment le faire ?

Lutte contre le secret bancaire et pour une fiscalité équitable : les priorités

La fraude fiscale des particuliers est actuellement sous la critique des gouvernements. Cette critique est-elle sincère ou est-elle le résultat des pressions de l'opinion publique ? La connivence de plus en plus grande entre les gouvernements et les grands de l'industrie, de la finance et des médias n'incite pas à l'optimisme. Les hyper-riches seront toujours inattaquables. L'argument utilisé pour justifier leur protection est qu'ils jouent un rôle indispensable dans le bon fonctionnement de l'économie et ce fonctionnement est identifié à l'intérêt général.

En outre, ce sont ces hyper-riches qui peuvent bénéficier de tous les moyens utilisés par l'immense machinerie hypercomplexe de la finance internationale. Les spécialistes sont capables de mettre en place des montages ultra-sophistiqués de sociétés, comptes et virements qui permettent de faire disparaître toute trace d'un capital et de ses revenus. Même si les agents du fisc disposaient d'un pouvoir de perquisition, ils seraient incapables de s'y retrouver. On sait que les "trusts" sont le principal instrument utilisé dans ce cadre. La plupart de ces "trusts" disposent d'une clause de fuite qui permet à leur gérant d'en changer la localisation en cas de demande de renseignement ou même de procédure pénale. Pour l'instant, aucun pays ne s'attaque aux "trusts" et aux sociétés-écran similaires, et ceci pour une raison simple : toute les grandes banques les utilisent, quelque soit leur nationalité. Il suffit de domicilier ces "trusts" dans un paradis fiscal qui les reconnaît.

Mais il est fondamental de ne pas oublier que les nantis ne sont pas les seuls à bénéficier de la mansuétude des gouvernements et des administrations fiscales : les multinationales sont, elles aussi, honteusement privilégiées et tous les pays participent à ces pratiques. C'est ce que démontre une enquête récente du Spiegel, rapportée par le Temps. Le magazine allemand décortique les rouages de l'optimisation fiscale, une industrie florissante en Allemagne, qui permet aux entreprises comme aux ultra-riches d'échapper en grande partie à l'impôt, et ceci le plus légalement du monde. Les impôts versés par les sociétés au titre de leurs profits ne représentent que 2,8 % des 561 milliards d'euros de revenus fiscaux de l'Allemagne, et cette part ne fait que diminuer d'année en année.

Ces considérations permettent d'établir les priorités suivantes dans la lutte contre les paradis fiscaux et pour une fiscalité équitable :

Sur le plan international :

- Suppression des paradis fiscaux. Ce résultat sera obtenu par l'annulation des transactions financières réalisées avec ces paradis et l'interdiction de nouvelles transactions ;
- Obligation pour tous les pays de procéder à l'échange d'information automatique selon le modèle de l'OCDE ;
- Interdiction de toute forme ou montage juridique ("trusts" et autres sociétés-écran) qui permet de cacher le véritable bénéficiaire de fonds ;
- Obligation pour tous les pays de taxer les filiales des multinationales sur les profits réalisés dans le pays d'établissement de ces filiales.

Sur le plan suisse :

- Suppression des forfaits fiscaux ;
- Suppression de la distinction entre évasion et fraude pour les résidents ;
- Harmonisation sur le plan intercantonal de l'impôt sur le revenu et la fortune des particuliers et de l'impôt sur les sociétés, avec la fixation d'un taux plancher.

Gérald Mermet

Les informations dont la source n'est pas mentionnée sont du "Temps". Les références précises peuvent être demandées à l'auteur du texte.

>>> La Suisse renforce la forteresse Europe >>>

En juillet 2009, la Suisse et le Conseil ministériel de l'UE ont conclu un accord sur la coopération entre le Corps des gardes-frontière (Cgfr) et l'agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières (Frontex) basé à Varsovie. Il y a un an, le Conseil national et le Conseil des Etats avaient transformé deux décrets de l'UE en droit suisse et avaient ainsi posé les bases légales pour participer à Frontex. Le chef du Cgfr Jörg Noth a maintenant un siège au conseil d'administration de l'agence et la Suisse paye une cotisation annuelle de 2,3 millions de francs. De plus, elle peut envoyer des gardes frontières aux missions d'interventions rapides organisées par Frontex aux frontières extérieures de l'UE.

L'agence a publié dernièrement son rapport annuel pour 2008 et s'y présente, ainsi que son travail, comme une pure histoire à succès : l'effectif a grandi constamment à 181 collaborateurs actuellement (2006 : 70 ; 2007 : 128), dont la moitié travaillent dans le secteur « opérations ». Le budget annuel est monté à 70 millions d'Euros (105 mio de francs) et a ainsi plus que triplé depuis 2006. Frontex n'est pas un corps de gardes-frontières commun de l'UE. L'agence n'a pas de compétences exécutives, mais doit analyser, soutenir et coordonner.

Le fait que ce travail n'est pas inoffensif a été démontré au plus tard par la première « évaluation » de l'agence, qui a été présentée en février de cette année par la commission européenne, conjointement avec un large plan d'expansion : jusque là, Frontex tenait un fichier du matériel et des équipements que les services de gardes-frontières des pays membres peuvent se mettre à disposition mutuellement en cas d'un plus grand « afflux » d'immigrant-E-s ou de réfugié-E-s. A présent, l'agence devrait elle-même recevoir et prêter de tels équipements. Déjà maintenant Frontex coordonne des expulsions par charter de réfugié-E-s refoulé-E-s ou « illégaux » de plusieurs pays membres en commun. Treize vols organisés par Frontex, avec en tout 361 passager-E-s involontaires eurent lieu en 2006 et 2007, cinq en 2008. Comme cela fonctionnait très bien, l'agence devrait recevoir ses propres avions. De plus, en 2006 et 2007, Frontex a organisé 33 « actions communes » et dix « projets pilotes » aux frontières extérieures de l'UE, pendant lesquels 53'000 personnes ont été empêchées de « rentrer illégalement » en UE. Pour ces actions aussi, l'agence n'assume formellement que des tâches de coordination ; sur le papier, c'est l'État où l'action a lieu qui a son mot à dire. Frontex organise les « équipes de soutien » des autres États Schengen. Pour les cas d'« afflux majeur de membres d'États tiers », Frontex peut mobiliser des « équipes d'intervention rapide aux frontières » (RaBITs) qui, sous la direction de l'État concerné, peuvent avoir l'autorisation de mener des interrogatoires, des perquisitions et d'utiliser la violence. Pour cela, ils ont à disposition une « réserve » de 600 douaniers des pays membres.



Dans l'Atlantique du sud, entre la côte africaine et les îles Canaries, et dans la Méditerranée, devant Malte et l'île italienne Lampedusa, les « opérations communes » nommées Hera et Nautilus sont devenues entre-temps des installations fixes. Environ 27'000 personnes ont été arrêtées en passant la frontière « illégalement ».





le radeau de la Méduse de Théodore Géricaual (1819)
et une embarcation près de Lambudesa en décembre 2008

Les nations côtières de la Méditerranée et de la Mer Noire ont même installé des centres de coordination pour le « réseau de patrouilles européen », où participent non seulement les polices douanières mais aussi des militaires et des services secrets. Le réseau de patrouilles est la première étape du système de surveillance des frontières européennes « Eurosur » qui, selon les plans de la commission européenne , devra être terminé jusqu'en 2013. Pour la surveillance aérienne, l'UE veut envoyer des faux bourdons équipés de caméras et utiliser les images des satellites militaires et commerciaux. Même les États de la côte africaine de la Méditerranée, qui entretiennent déjà en partie des camps d'expulsions pour l'UE devront participer au système de surveillance. Et toutes les informations convergeront comme par hasard chez Frontex.

Dans cette planification, tous les réfugié-E-s qui meurent en Méditerranée et aux autres frontières extérieures de l'UE sont tout simplement des dommages collatéraux acceptable.

Heiner Busch,
Solidarité sans frontières,
www.sosf.ch